



Laboratoire de Recherche Conventionné Yves Rocard

Guide pour la réponse aux Appels à Projets

Version 6, 15 janvier 2020

Un Projet soumis au sein du LRC Yves Rocard associe obligatoirement un chercheur du CEA, membre du Département Analyse, Surveillance, Environnement, et un chercheur de l'ENS, membre du Département de Géosciences.

La soumission d'un Projet au LRC Yves Rocard se fait sous la forme de l'envoi d'une **Fiche de Soumission de Projet** durant une phase de sélection appelée **Appel à Projet**. Selon les cas, certaines initiatives pourront être considérées en dehors de cette période pendant laquelle la grande majorité des projets est discutée. Si un projet devait être modifié en cours d'exécution, sa Fiche Projet doit être mise à jour dès que possible et faire l'objet d'une nouvelle soumission. L'ensemble de la procédure est détaillé ci-après.

Calendrier

Une année calendaire du LRC Yves Rocard court de janvier à décembre d'une même année. Sauf cas exceptionnel, la présentation des projets et les demandes de ressources associées se font entre janvier et mai d'une année n , pour un début de projet et un financement à partir de janvier l'année $n+1$. Dans le cas du démarrage d'une thèse, le projet peut débuter dès le mois d'octobre de l'année n , anticipant ainsi de 3 mois le financement du projet de l'année $n+1$.

Financement

Hormis les coûts salariaux des permanents, qui restent à la charge de leurs employeurs respectifs, les Projets de recherche effectués au sein du LRC Yves Rocard sont financés par le CEA. Cela comprend notamment les gratifications des stagiaires, le coût des CDD des doctorants, postdoctorants ou autres, ainsi que les consommables, petits matériels, frais de missions et de publication. C'est le chercheur CEA porteur du projet qui a la charge de trouver le financement par les moyens internes ou externes à sa disposition. Ainsi, la ligne budgétaire CEA avec laquelle le porteur CEA va financer le projet devra être clairement indiquée par le partenaire CEA aux membres CEA du Comité de Pilotage (COPIL) ainsi qu'au gestionnaire du CEA, au plus tard avant l'examen du Projet par le COPIL.

Le budget annuel total des projets financés par le CEA au sein du LRC est limité à la somme de 253 000 euros, y compris les frais de gestion de 13 % mais hors frais de fonctionnement de 15 000 euros.

Éligibilité

Les projets doivent s'inscrire dans l'un des 4 thèmes et sous-thèmes suivants (voir dernier avenant en vigueur à l'accord relatif à la création du LRC Yves Rocard).

- Thème 1 : Séismes, déformations et tsunamis

- Sous-thème 1.1 : séismes : étude des ruptures et de la sismicité
- Sous-thème 1.2 : déformation, imagerie satellitaire et GPS
- Sous-thème 1.3 : tsunamis : sources sismiques et gravitaires, études de cas pour la connaissance des mécanismes des séismes

- **Thème 2 : Transferts et interactions fluides-roches**

- Sous-thème 2.1 : hydrogéologie des milieux poreux et fracturés
- Sous-thème 2.2 : réservoirs et flux biogéochimiques

- **Thème 3 : Atmosphère**

- Sous-thème 3.1 : Méthodes innovantes de modélisation et observations de l'atmosphère et de la surface de la terre.
- Sous-thème 3.2 : processus physiques et dynamiques de l'atmosphère

- **Thème 4 : Relation avec les étudiants**

- Sous-thème 4.1 : participation à l'enseignement en Sciences de la Terre et de l'Atmosphère : cours, travaux sur le terrain, visites d'installations.

Pour être éligibles, les projets doivent en outre s'inscrire dans le cadre des objectifs du CEA et de l'ENS. En interne CEA, les projets devront de plus avoir été approuvés et leur financement accordé. **Cette démarche d'approbation interne et de financement est à la charge du porteur CEA du projet.**

Réponse à l'Appel à Projet

Les partenaires ENS et CEA élaborent en commun leurs projets. La soumission des projets se fait au moyen d'une Fiche Projet (une fiche par projet) qui sert de navette entre les porteurs du projet et le Comité de Pilotage (COFIL). La **trame de Fiche Projet** au format Word (Fiche_Projet_YYYY_IDENTIFICATON.docx) devra être utilisée obligatoirement et le terme IDENTIFICATON sera remplacé par un mot-clef ou un nom permettant d'individualiser ce fichier. La Fiche Projet ainsi complétée devra être renvoyée au Directeur du LRC Yves Rocard.

Les **numéros des thèmes et sous-thèmes** dans lequel émerge le Projet devront être clairement indiqués.

La Fiche Projet mentionne **les porteurs du projet (obligatoirement un seul chercheur de l'ENS et un seul chercheur du CEA)** ainsi que tous les autres participants (ENS, CEA et autres), qui doivent avoir donné leur accord pour apparaître. Les affiliations de chaque participant doivent être mentionnées. Les taux d'occupation respectifs de ces personnels seront indiqués en % du temps de travail total annuel de chaque personne.

La Fiche Projet décrit le projet de manière synthétique (contexte, réalisations proposées, durée, planning) et chiffre les ressources demandées au LRC : main d'œuvre hors permanents (type et durée, **PAS LES MONTANTS EN EUROS car ils dépendent des grilles ENS et des qualifications des personnes concernées**) ; investissements, consommables et missions (**montants en euros**).

La taille limite des fichiers des Fiches Projet sera limitée à 200 Ko et ne devra en aucune manière dépasser 500 Ko. Un descriptif plus complet du projet peut être joint à la Fiche Projet ; ce document ne pouvant pas excéder 4 pages. La taille limite de ce document sera limitée à 500 Ko et ne devra en aucune manière dépasser 1 Mo, au format docx ou PDF.

Les documents qui ne suivront pas l'ensemble des critères énoncés ci-dessus seront retournés à leurs émetteurs.

Bourse Prestige CEA-ENS

Une bourse postdoctorale dite « Bourse Prestige CEA-ENS » peut être demandée. Elle garantit une durée de 2 ans du contrat postdoctoral. Une seule Bourse Prestige CEA-ENS peut être financée à la fois. Cette bourse sera attribuée au mérite par réunion du COFIL et récompensera le meilleur dossier, constitué d'une Fiche Projet, d'une description plus complète du projet d'un maximum de 4 pages,

du CV du (de la) candidat(e) et d'une lettre de motivation de cette personne. La date de début du postdoctorat au cours de l'année n'est pas fixée mais sera prise en compte dans la sélection du COPIL.

Synoptique

La soumission d'un projet et son financement se déroulent sur 2 années (n et n+1) selon le synoptique suivant.

Période	À faire à l'Année n (pour un Projet Année n+1)	À faire à l'Année n+1 (pour un Projet Année n+1)
Janvier	Ouverture de l'Appel à Projet	Ouverture par l'ENS des crédits alloués à chaque projet.
Au plus tard le 15 mars		Consolidation des Fiches Projet de l'année en cours par les porteurs de projet pour constituer le Programme de travail.
Au plus tard le 27 mars	Envoi des Fiches de Soumission de Projet au Directeur du LRC Yves Rocard	
Avril	Vérification de l'éligibilité des projets, présélection et classement.	Le CEA passe une commande à l'ENS en regard du Programme de travail.
Réunion LRC du mois de mai	Présentation orale des projets présélectionnés. Le COPIL statue sur les demandes et le Directeur du LRC Yves Rocard informe les porteurs de projet de la suite qui y est donnée.	
Mai	Les demandes budgétaires associées aux projets retenus sont remontées en interne CEA par les porteurs CEA en vue d'obtenir les financements correspondants.	
Juillet	Premier retour sur les demandes budgétaires, notamment celles impliquant une thèse devant démarrer en octobre de la même année	
Octobre	Démarrage des thèses LRC portées par les projets de l'année n+1.	Les Comptes-Rendus d'Activité pour chaque projet en cours sont rédigés par les responsables CEA et ENS des Projets.
Au plus tard le 28 octobre		Les Comptes-Rendus d'Activité sont envoyés au Directeur du LRC qui les intègre dans le Rapport d'Activité Annuel du LRC Yves Rocard. L'ENS facture le CEA du montant de la commande
Novembre ou décembre		La réunion LRC de fin d'année clôt l'exercice de l'année en cours. Le bilan financier est établi.